



*Ministère de la Communauté française
Administration générale de la Culture
Service général de la Création artistique
Service de la Danse
Bd Léopold II, 44 à 1080 Bruxelles*

Conseil de l'Art de la Danse

Rapport d'activités 2014

Pour toute information, rendez-vous sur le site
<http://www.artscene.cfwb.be>

Table des matières

1. PRELIMINAIRES	3
1.1. <i>Introduction</i>	3
1.2. <i>Missions</i>	3
1.3. <i>Composition en 2014</i>	5
1.4. <i>Fonctionnement</i>	7
2. LE BUDGET'	9
3. LES AIDES PONCTUELLES	11
3.1. <i>Les aides aux projets</i>	11
3.2. <i>Les bourses</i>	13
3.3. <i>Les aides ponctuelles à la diffusion/développement</i>	13
3.3.1. <i>Remarques préliminaires</i> :	13
3.3.2. <i>Situation sur l'exercice 2014</i> :	14
4. LES AIDES STRUCTURELLES	16
4.1. <i>Remarques préliminaires</i>	16
4.2. <i>Evaluation à mi-parcours des Conventions</i>	17
4.3. <i>Evaluation à mi-parcours des Contrats-Programmes</i>	18
4.4. <i>Conclusions sur les renouvellements de Conventions et Contrats-Programmes</i>	19
4.5. <i>Charleroi Danses, Centre chorégraphique de la Fédération Wallonie-Bruxelles</i>	20
4.5.1 <i>Rappels</i> :	20
4.5.2. <i>Evaluation à mi-parcours du Contrat-Programme</i> :	20
4.5.3. <i>Remarques</i> :	22
5.DIFFUSION:RÉFLEXIONS ET CHIFFRES	23
5.1. <i>Rappels et réflexions</i> :	23
5. 2. <i>Chiffres de la diffusion de la danse dans le cadre des Tournées Art et Vie</i>	25
5.2.1. <i>La Danse Contemporaine</i>	25
5.2.2. <i>La Danse Jeune Public</i>	26
5.2.3. <i>La Danse Jeune Public en scolaire</i>	27

<i>5.3. Réflexions sur la Danse Jeune Public</i>	28
<i>5.4. Et pourquoi pas des scènes chorégraphiques en Région Wallonne ?</i>	29
<i>5.5. Festivals et manifestations</i>	30
6. RÉVISION DU VADE-MECUM	31
<i>6.1. Rappels</i>	31
<i>6.2. Dispositions relatives aux aides ponctuelles de toutes natures</i>	31
<i>6.3. Finalisation en concertation avec la Nouvelle RAC</i>	32
7. CONCLUSIONS	34

Annexes

- I. Composition du CAD.
- II. Budget.
- III. Fiche récapitulative.
- IV. Grille d'évaluation.
- V. Vade-mecum.

1. PRELIMINAIRES

1.1. Introduction

Le Ministère de la Fédération Wallonie Bruxelles soutient le secteur de la danse depuis 1985 dans le but de favoriser son développement et sa professionnalisation.

Tous les projets de demande de soutien pour le secteur, que ce soit pour la création de spectacles, pour l'obtention de bourses, pour le fonctionnement de compagnies, pour la réalisation de festivals, sont transmis via l'Administration au Conseil de l'Art de la Danse (CAD), conseil consultatif d'experts. Le CAD a succédé à la Commission consultative de l'Art de la Danse, créée le 31 décembre 1988 à l'initiative du Ministre-Président de la Communauté française, Monsieur Valmy Féaux.

Pour rappel, le Conseil de l'Art de la Danse a été mis en place en septembre 2007 par la Ministre de la Culture Fadila Laanan et l'Arrêté de nomination des membres est paru au Moniteur du 14 décembre 2007. Il est régi par le Décret du 10 avril 2003 relatif à la reconnaissance et au subventionnement du secteur professionnel des arts de la scène et le Décret du 10 avril 2003 relatif au fonctionnement des instances d'avis œuvrant dans le secteur culturel ainsi que par son Arrêté d'application du 23 juin 2006 instituant les missions, la composition et le fonctionnement des instances d'avis.

1.2. Missions

Le Conseil de l'Art de la Danse (CAD) est l'instance consultative compétente pour l'ensemble du secteur de la danse contemporaine en FWB. Dans le cadre de ses missions, elle est chargée de remettre des avis motivés sur les dossiers de toutes natures déposés par les opérateurs professionnels, qu'il s'agisse soit d'aides ponctuelles, soit d'aides structurelles.

Le rôle du CAD auprès de la Ministre en charge de la Culture comporte 2 aspects essentiels :

1. Remettre des avis motivés accompagnés de propositions financières sur :

Les aides ponctuelles

- les demandes relatives aux aides aux projets pour la création de spectacles chorégraphiques professionnels
- les demandes d'aides à la reprise de spectacles
- les demandes relatives aux festivals et manifestations chorégraphiques, à des organismes et associations de promotion de la danse
- les demandes de bourses d'aide à la recherche
- les demandes de subsides exceptionnels
- les demandes d'aides à la diffusion/développement de compagnies

Les aides structurelles

- les demandes de stabilisation de compagnies : première demande ou demande de renouvellement de subsides pluriannuels octroyés soit dans le cadre d'une convention, soit dans le cadre d'un contrat-programme
- les propositions de l'Administration relatives à la suspension, modification ou résiliation d'une convention ou d'un contrat-programme en cours

Les avis d'opportunité

- les avant-projets de décrets ou arrêtés d'application relatifs au secteur de la Danse

2. Formuler, d'initiative ou à la demande de la Ministre de tutelle, des avis et recommandations sur la politique à mener dans le secteur de la danse en FWB.

En vertu du Décret-cadre du 10 avril 2003, le CAD a pour rôle d'évaluer la qualité artistique et la faisabilité financière de toutes les demandes déposées auprès du Service de la Danse.

Le Conseil, par ses avis et recommandations auprès des ministres de tutelle, a constamment illustré sa préoccupation d'accompagner l'évolution et le développement du secteur en veillant à soutenir des propositions de qualité, à encourager des projets novateurs et émergents mais aussi en évaluant les réalités des institutions et les compagnies.

Le Conseil veille, par sa connaissance du milieu de la danse et sa fréquentation de la création chorégraphique, à être à l'écoute des dernières évolutions du secteur. Il a été amené à initier des prospectives spécifiques susceptibles de dégager des solutions aux lacunes et difficultés ponctuelles ou récurrentes identifiées, tel qu'exposé dans ses rapports annuels. Il a planché en conséquence sur la révision de son Vade-mecum.

1.3. Composition en 2014

Le CAD est composé de 12 membres avec voix délibérative, nommés pour un mandat d'une durée maximale de 5 ans, par le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Un appel à candidatures a été réalisé en 2012 suite à l'arrivée à échéance des mandats précédents. Dès lors, la composition du CAD a été renouvelée en août 2012, les 4 représentants des tendances idéologiques et philosophiques ayant été désignés en 2011.

Le CAD est composé des 12 membres suivants : Mesdames Valérie CORDY, Conchita FERNANDEZ DEL CAMPO, Gabriella KOUTCHOUMOVA, Claudine LISON, Sandrine MATHEVON et Catherine PLOMTEUX et de Messieurs Christophe CARPENTIER, Pascal CROCHET, Olivier HESPEL, Christophe LATET, Michel ROBERT et Fabrice TAYIPEMBELE.

Sur proposition des membres du CAD, Madame Claudine LISON a été nommée Présidente et Madame Sandrine MATHEVON, Vice-présidente, par arrêté du Gouvernement de la FWB en date du 16 janvier 2013.

A ces membres se sont ajoutés 2 observateurs avec voix consultative, Messieurs Vincent THIRION (membre de la Chambre Patronale des Employeurs permanents des Arts de la Scène d'expression française – CPEPAS) et Alexandre WAJNBERG (membre de la Réunion des Auteurs Chorégraphes – RAC). Tous deux ont été désignés au cours de 2012.

Depuis mars 2015, le CAD accueille Madame Isabelle MEURRENS, en remplacement de Madame Valérie CORDY, démissionnaire pour raisons professionnelles.

Le remplacement de Monsieur Christophe CARPENTIER, démissionnaire pour raisons professionnelles, doit encore être effectué.

Madame Nathalie WAUTHY est membre avec voix consultative, en tant que représentante du Service général de l'Inspection de la Culture. Elle est remplacée depuis février 2015 par Monsieur Patrick DENIS.

Le secrétariat est assuré par Monsieur Charles-Yvon GERARD, Directeur du Service de la Danse, en collaboration avec Monsieur Eric TIMMERMANS, agent du Service de la Danse.

Le CAD a pu compter sur les présences de Monsieur Jean-Philippe VAN AELBROUCK, Directeur général adjoint du Service de la Création Artistique (ex SGAS), et de Monsieur Pol MARESCHAL, Conseiller pour les Arts de la Scène, représentant de la Ministre de la Culture Madame Fadila LAANAN.

Depuis septembre 2014 la représentation de Madame la Ministre Joëlle MILQUET, nouvelle Ministre de la Culture, est assurée par Madame Céline RENCHON, Conseillère Danse. Ces participations donnent droit à une voix consultative comme spécifié par la législation de référence.

1.4. Fonctionnement

Pour rappel, le fonctionnement du CAD est régi par le Décret relatif au fonctionnement des instances d'avis œuvrant dans le secteur culturel du 10 avril 2003, par son Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) et les dispositions de son Vade-mecum.

Sur l'exercice 2014, le CAD a tenu 19 réunions, accomplissant, de fait, 28 demi-journées de travail, contre 16 réunions, à raison de 24 demi-journées de travail en 2013.

Soit un programme de travaux particulièrement important et lourd, lié aux missions du CAD (tel qu'exposé en 1.2.) et au calendrier des échéances administratives.

Programme des travaux sur l'exercice 2014 :

- 1^{ère} session des aides aux projets de toutes natures : 28 dossiers
- 2^{de} session des aides aux projets et aides au développement/diffusion : 25 dossiers. Soit 53 dossiers au total.
- Analyse du dossier de renouvellement de la convention des Brigittines et du dossier de demande de convention de Woosh'ing Mach'ine
- Avis d'opportunité sur la demande de convention de Grand Studio
- Réunions sur la finalisation du Vade-mecum, en concertation avec la Nouvelle RAC, à l'initiative du CAD,
- Préparation de la réunion proposée au CAD par Madame Joelle Milquet, Ministre de la Culture
- Evaluation à mi-parcours de 5 conventions arrivant à échéance le 31/12/2015
- Evaluation à mi-parcours de 4 Contrats-programmes arrivant à échéance le 31/12/2016 et du CP de Charleroi Danses arrivant à échéance au 31/12/2016.

Pour rappel : Aux présences à ces réunions s'ajoute le travail de préparation consacré par chacun des membres à la lecture et à l'analyse des dossiers de toutes natures et des documents de synthèse préparés par le Service de la Danse.

Le taux de présence au sein du CAD était en moyenne de 57.5% sur l'exercice 2014, contre 61,5% en 2013, soit le constat d'une érosion.

Dès lors, pour combler ces empêchements, susceptibles de perturber le rythme des travaux liés au calendrier des missions et échéances, il a été décidé d'activer la procédure des procurations, rentrées au préalable en bonnes et dues formes, conformément aux dispositions générales en la matière.

Les membres perçoivent des jetons de présence de 40 € brut par demi-journée de présence, montant inchangé depuis 2006 (cf. arrêté du 30 juin 2006) mais pas d'indemnités de lecture. Les observateurs n'en perçoivent pas.

De plus, les membres veillent à visionner le plus de spectacles possible et à participer aux manifestations liées au secteur chorégraphique. Ils ne bénéficient plus d'aucun remboursement des frais occasionnés par ces déplacements.

Les membres du CAD ont tenu à participer à la réunion de présentation du nouveau Décret relatif aux Centres Culturels, organisée par le Ministère.

En outre, le Conseil aborde à l'occasion de l'examen de l'un ou l'autre dossier, des problématiques plus générales telles que les spécificités de la Danse Jeune Public ou les aspects de la diffusion dans les institutions de la FWB.

Voici, donc, le 7^e Rapport du Conseil de l'Art de la Danse, depuis la mise en place du Décret des Arts de la Scène. Sa présentation annuelle constitue l'occasion de faire le point sur l'évolution des diverses politiques de soutien recommandées par le Conseil et de partager ses réflexions avec le secteur.

2. LE BUDGET

Pour l'exercice 2014, le budget global de la Danse, inscrit au programme 4 de la division organique 21 était de 6.030.000 €, soit un montant identique à celui de 2013.

L'Article budgétaire (AB) 33.15.44, dévolu aux aides ponctuelles de toutes natures, comportait un crédit de 425.000 €, identique à celui de l'exercice 2013.

Mais il faut souligner que dès la fin 2014, suite au conclave budgétaire, Madame Joëlle MILQUET, Ministre de la Culture a annoncé une augmentation de 50.000 € de l'enveloppe des aides à la création, à charge de cette AB sur le budget initial 2015.

Une décision de la Ministre qui fut jugée encourageante et utile.

Le montant de l'AB, dévolue aux aides ponctuelles de toutes natures, repasse ainsi, sur le budget 2015, au montant de 475.000 €, identique à celui de 2011. Le budget global de la danse à l'initial 2015 comporte néanmoins une diminution de 1% des autres AB, ce qui, au total, constitue une nouvelle légère érosion pour le secteur.

Pour rappel, depuis 2011, les montants des enveloppes budgétaires consacrées aux contrats-programmes et aux conventions n'ont pas bénéficié d'indexation. Elles n'ont pas non plus comporté d'augmentation et ce, dans le cadre de la politique de rigueur impartie à la FWB et conformément aux décisions du Gouvernement depuis 2011.

L'absence d'indexation rapportée à l'augmentation du coût de la vie correspond, de fait, pour les compagnies et pour les institutions conventionnées ou contrat-programmées, à une érosion significative qui pèse aux niveaux de leur fonctionnement, de leur personnel et de leur activité artistique.

Sur l'exercice budgétaire 2014, l'enveloppe réservée aux aides ponctuelles, à charge de l'AB 33.15.44 a été maintenue au montant de 425.000 €, identique à celui de 2013 et donc toujours affectée d'une perte de 50.000 € par rapport au budget 2011.

Hors budget du secteur danse :

L'Asbl Grand Studio bénéficie depuis 2014 d'une convention de 95.000 €, à charge de l'AB 33.12.17 DO 21 dont les subventions sont dédiées aux structures d'encadrement à la production et à la diffusion des arts de la scène.

Il en est de même de quelques projets de danse Hip Hop (Tremplin, We Wanna Dance, Liège City Breakers,...) soutenus pour un montant global de 55.720 € sur une enveloppe dédiée aux Cultures Urbaines et mise en place par Madame la Ministre Fadila LAANAN depuis 2009.

3. LES AIDES PONCTUELLES

3.1. Les aides aux projets

En 2014, 50 demandes d'aide aux projets ont été déposées auprès du Conseil, contre 56 dossiers en 2013. On constate d'ailleurs depuis 2009 un accroissement significatif du nombre de dossiers déposés même si 2014 ne comporte pas un pic comme en 2013.

Pour rappel :

- 2009 : 34 dossiers
- 2010 : 47 dossiers
- 2011 : 35 dossiers
- 2012 : 43 dossiers
- 2013 : 56 dossiers
- 2014 : 50 dossiers

Le CAD a proposé le soutien de 30 projets sur 50 contre 29 projets sur 56 en 2013. Soit une proportion de dossiers soutenus en légère augmentation.

Au final, tenant compte du budget alloué, parmi les 27 projets soutenus à charge de 2014, la répartition s'établit ainsi :

- 7 aides aux premiers projets
- 15 aides aux 2^e, 3^e projets et suivants
- 1 aide à projet de compagnie conventionnée
- 1 aide à projet de festival
- 3 aides à la diffusion/développement

Compte tenu du nombre important de dossiers et de l'étroitesse du budget disponible, 425.000 €, le Conseil a dû resserrer ses propositions financières, malgré son souci de préserver des financements assurant la faisabilité des projets.

Le Conseil a veillé à donner priorité aux projets de créations sans exclure, toutefois, les aides à la reprise, l'aide aux festivals ni fragiliser les aides à la diffusion/développement.

L'enveloppe budgétaire disponible ne permettait pas d'assurer le subventionnement de tous les projets examinés et retenus sur 2014.

En conséquence, il a fallu envisager le report à charge du budget 2015, des aides de 2 spectacles compte tenu de leurs dates de présentation et d'une demande d'aide à la diffusion. Les deux compagnies concernées en ont été informées par le Service.

Cette disposition engendre bien évidemment des difficultés pour les compagnies concernées, il faudra évaluer les faits. Mais elle est apparue comme la seule solution à même d'éviter une sélection inenvisageable vu le sérieux et la qualité des dossiers retenus ou le saupoudrage de subsides réellement insuffisants.

L'exercice s'est avéré, cette fois encore, délicat et pénible pour tous mais il fut imposé par le budget et complexifié en raison du nombre de dossiers.

Le CAD se réjouit de pouvoir constater qu'un nombre grandissant de dossiers d'aides aux projets témoigne d'un professionnalisme croissant au niveau de leur rédaction pour la partie artistique ainsi qu'au niveau des montages de production et de diffusion. Ce dernier constat mérite d'être souligné d'autant que le nombre de coproducteurs et de diffuseurs potentiels sur le territoire de la FWB reste toujours limité bien qu'une certaine ouverture soit constatable.

Il relève aussi avec satisfaction le fait qu'outre les formes d'encadrement de Charleroi Danses, des compagnies, comme celle de Thomas Hauert/Zoo, apportent leurs conseils et aides à l'élaboration de dossiers de jeunes chorégraphes, en proximité artistique.

Remarques :

Il faut rappeler la modicité et même la faiblesse chronique des montants dévolus aux aides aux projets de créations chorégraphiques si on les compare, par exemple, à ceux pouvant être octroyés aux projets théâtraux, grâce à leur cadre budgétaire.

Au sujet des montants dévolus aux aides aux projets de création, le CAD a mené un débat sur le dilemme : faut-il soutenir un nombre plus restreint de productions en leur maintenant les montants correspondant à leurs demandes ? Et ceux-ci ne s'avèrent-ils pas discutables en certains cas ? Faut-il maintenir le soutien à un nombre plus large de projets qui réunissent qualités artistiques, spécificité et efforts avérés de montage financier propre

et suscitent une large majorité d'avis positifs des membres, mais en devant les assortir de propositions financières diminuées ?

Un très large consensus s'est prononcé en faveur du maintien de l'option non hyper sélective et conforme à la philosophie du CAD.

Mais le Conseil veille parallèlement à vérifier avec une attention renforcée, avec l'aide du Service de la Danse, tous les éléments constitutifs de la partie financière des dossiers, dont les barèmes et durées d'engagement. Des précisions complémentaires sont prévues à cet effet dans le Vade-Mecum.

Cette option de vigilance sera poursuivie au service de la préoccupation de l'emploi artistique et dans un esprit d'équité entre les différents bénéficiaires des aides aux projets de créations.

3.2. Les bourses

Le CAD estime souhaitable que cette possibilité reste d'application malgré le fait que l'allocation budgétaire ne soit plus approvisionnée. Aucun dossier n'a été déposé en 2014. La question d'une autocensure des chorégraphes, vu ce contexte ne doit-elle pas être posée ?

3.3. Les aides ponctuelles à la diffusion/développement

3.3.1. Remarques préliminaires :

Pour rappel, en raison de l'impossibilité d'octroyer de nouvelles conventions, et ce depuis 2011, le CAD n'a pu que constater que cette mesure liée au contexte budgétaire de la FWB risquait d'affecter plus particulièrement la survie de compagnies développant régulièrement et depuis longtemps un véritable travail de compagnie. Ce travail se caractérise par l'existence d'un répertoire de productions diffusables et diffusées, la capacité de développer de nouveaux projets de création en dégagant des partenariats financiers au niveau de la FWB et au niveau international et de dégager des recettes propres pour assurer partiellement l'emploi de collaborateurs en charge de la production/diffusion.

Pour rappel, dans les dispositifs de soutien du Secteur de la Danse, l'aide à la première étape avant le conventionnement était prévu et mis en oeuvre en raison des spécificités de la création et de l'activité chorégraphiques et des réalités de sa diffusion. Et cela dès avant le contexte de crise budgétaire à partir de 2008.

En raison donc de l'impossibilité de conclure de nouveaux conventionnements, cette disposition a pu être appliquée pour assurer le soutien au travail de diffusion et de structuration avérées de 2 compagnies, les Cies Zoo de Thomas Hauert et Woosh'ing Mach'ine de Mauro Paccagnella au titre des aides à la diffusion, renouvelables annuellement. Ces 2 compagnies ont disposé de cette aide depuis 2011, qui leur fut renouvelée sur base de l'évaluation positive de leur rapport d'activités annuel et des perspectives relatives à l'exercice suivant.

3.3.2. Situation sur l'exercice 2014 :

Une 3^{ème} compagnie, XL Production/Maria-Clara Villa Lobos avait déposé à la seconde session 2013, un dossier d'aide à la diffusion réunissant les critères précités. Il a fait l'objet d'un avis positif et la compagnie a pu bénéficier d'une première aide à charge du budget 2014, sur décision de la Ministre Madame Fadila Laanan.

A l'occasion de la session d'automne 2014 des aides ponctuelles, le CAD a remis un avis positif pour le renouvellement de l'aide en faveur de la Cie Zoo/ Thomas Hauert à charge de l'exercice 2015. Il a examiné un dossier de la Cie Ruda/A. Parolin, dont l'avis dut être reporté, compte tenu de compléments jugés nécessaires, sur l'exercice 2015.

La Cie Woos'hing Mach'ine et la Cie XL Productions/M-CVilla Lobos n'ayant pas déposé pour cette même session 2014, leurs dossiers de renouvellement de leurs aides pour 2015, n'ont pu faire l'objet d'avis du CAD.

Le CAD doit donc souligner l'urgence de fixer une date commune pour le dépôt de ce type de dossiers, soit pour la seconde session, soit en fin d'exercice et ce, afin qu'il puisse soumettre une proposition d'ensemble sur les aides au développement, aux décisions ministérielles et qu'en fonction de celles-ci, les modalités d'instruction des subventions puissent être mises en route par l'Administration. Le CAD a été informé, début 2015, des instructions de Madame Joëlle Milquet, nouvelle Ministre de tutelle, souhaitant disposer d'une analyse d'ensemble du Conseil sur ce type d'aides.

Le CAD a procédé à cet examen global, lors de la 1^{ère} session 2015.

Les propositions concernant les dossiers de ces 4 compagnies ont été faites selon plusieurs critères objectifs et cohérents. En effet, il a été constaté que ces compagnies disposent : d'un répertoire d'au moins 2 œuvres de formats différents, d'une implantation significative dans un réseau local, national et international au niveau de leur coproduction et/ou de leur diffusion ainsi que de perspectives d'avenir, chiffres à l'appui.

Il s'agit là de critères précis et quantifiés constituant une base pour traiter ce type d'aides dans le nouveau Vade-Mecum. La date des échéances de dépôt devra y être mentionnée.

Pour rappel, toutes les propositions du Conseil sont soumises pour décisions finales à la Ministre de tutelle.

4. LES AIDES STRUCTURELLES

4.1. Remarques préliminaires

Rappelons que depuis 2011, suite aux restrictions budgétaires, le Gouvernement de la FWB a décidé de n'autoriser aucun nouveau conventionnement qui puisse donner lieu à des obligations financières supplémentaires.

Par ailleurs, la non indexation des conventions et contrats-programmes est d'application récurrente, ce qui pèse évidemment sur le fonctionnement des compagnies et institutions chorégraphiques.

Pour autant, aucune disposition formelle n'empêche les compagnies de déposer des demandes de convention, l'espoir d'une embellie budgétaire ou de nouvelles dispositions restant légitime.

Le Conseil a reçu et examiné en 2014, une demande de convention de la compagnie Woosh'ing Mach'ine/Mauro Paccagnella, disposant de l'aide à la diffusion. Dossier pour lequel le CAD a remis un avis favorable, sans effet faute de budget disponible.

Le CAD a examiné la demande de renouvellement de convention déposée par l'asbl Les Brigittines, Centre d'Art contemporain de la Ville de Bruxelles. Il a procédé à l'audition de Patrick Bonté, Directeur général et artistique accompagné de Caroline de Poorter sur l'historique des aménagements mis en oeuvre et les perspectives d'avenir.

Au vu de l'accomplissement satisfaisant de l'ensemble des missions fixées dans le cahier de charges de la convention 2010-2014 de l'institution et des perspectives du nouveau projet artistique, le CAD a proposé un renouvellement de cette convention pour une durée de 4 ans tel que souhaité par l'institution sans pour autant pouvoir se prononcer sur sa demande d'augmentation.

4.2. Evaluation à mi-parcours des Conventions

Le Conseil a procédé, fin 2014, à l'analyse d'ensemble des évaluations à mi-parcours de 4 conventions venant à échéance au 31 décembre 2015 : Dame de Pic/Karine Ponties, Hybrid/Bud Blumenthal, Parcours/Félicette Chazerand, Idea/José Besprovany et ce, sur base des documents réunis par le Service de la Danse et de grilles d'analyse comparative en vigueur depuis 2011, à la demande de la Ministre de tutelle.

En raison de la nécessité d'obtenir divers compléments d'information auprès de certaines compagnies, l'examen global de ces conventions a dû se poursuivre et se finaliser début 2015.

Le CAD a pu constater qu'au stade de cette évaluation d'ensemble, plusieurs compagnies avaient accompli de manière satisfaisante et complète toutes les missions imparties par leur cahier de charges.

Le CAD n'a pu faire le même constat pour d'autres compagnies à qui il appartient de mettre en œuvre toutes mesures et initiatives sur l'exercice 2015 leur permettant d'accomplir leurs obligations contractuelles énoncées dans leur convention.

Lors de cet examen global, le Conseil a relevé certaines disparités au niveau des cahiers de charges (en termes de nombre de représentations par exemple). Il estime que les missions pourraient être quantifiées avec une équité plus évidente et être mieux ajustées, tout en respectant les spécificités artistiques de chacune des compagnies.

Il note également les pistes et initiatives que certaines Cies explorent pour répondre aux défis récurrents que constitue la diffusion en FWB et les nouvelles coupes budgétaires au niveau européen.

Pour rappel, la disposition d'une convention d'une durée de 4 ans permet au bénéficiaire de moduler la réalisation, la nature de ses productions sur cette durée, de procéder à des rectifications en temps utile au niveau de l'accomplissement de son cahier de charges et leurs moyens financiers leur assurent des collaborateurs de production/diffusion. Les Cies conventionnées bénéficient également de l'aide aux projets pour leurs créations.

L'examen des conventions de la Compagnie As Palavras/Claudio Bernardo et de la Compagnie Niels/Olga de Soto a été effectué début 2015.

Ces 2 compagnies disposent de conventions qui furent prolongées par avenants et viennent également à échéance au 31 décembre 2015. Ceci parachèvera l'analyse transversale des conventions.

4.3. Evaluation à mi-parcours des Contrats-Programmes

Le CAD a entamé, fin 2014, l'évaluation d'ensemble de 4 contrats – programmes venant à échéance le 31 décembre 2016.

Cet examen d'ensemble fut finalisé début 2015 vu la nécessité d'obtenir divers compléments.

Disposent d'un CP de 5 ans : Les Cies Mossoux-Bonté, Tandem/Michèle Noiret, Thor/Thierry Smits ainsi que Contredanse.

Le CAD a pu constater que ces 3 compagnies et cette institution remplissaient de façon satisfaisante leurs cahiers de charge respectifs, à mi-parcours de leur CP et annonçaient des perspectives jugées positives ou restant sous réserve de confirmation pour la période 15-16.

Il a soulevé quelques demandes de précisions et de confirmation de perspectives sur certains aspects de certains CP. Il relève, par ailleurs, l'implication et l'ouverture de certaines compagnies à l'égard de jeunes chorégraphes.

Pour rappel, les contrats-programmes portent sur une durée de 5 ans et disposent de moyens financiers nettement plus élevés, ce qui leur permet de faire évoluer leurs pratiques et modalités de gestion en les adaptant aux nouvelles réalités de la coproduction et de la diffusion notamment internationale. Il faut remarquer l'importance du niveau international en termes de ressources propres dégagées par ces compagnies.

4.4. Conclusions sur les renouvellements de Conventions et Contrats-Programmes

5 réunions ont été consacrées aux phases d'évaluation conjointe et globale des conventions et CP à mi-parcours. Les travaux ont mis en lumière constats, réflexions et recommandations.

Cette évaluation d'ensemble s'est déroulée en application des notes d'instructions, de 2010 et 2011, du cabinet de la Ministre Fadila Laanan aux instances d'avis. Ces dispositions demandent de procéder à une évaluation concomitante et sur une même période pour les opérateurs disposant d'une aide pluriannuelle soit d'une durée de 4 ans par convention, soit d'une durée de 5 ans par contrat-programme. Ces analyses transversales du secteur chorégraphique permettent une nouvelle approche et une nouvelle méthodologie de travail pour le Conseil.

Les prochaines échéances de renouvellement des aides structurelles seront ainsi ouvertes tant aux bénéficiaires actuels d'aides pluriannuelles qu'aux candidats à un premier octroi d'aides pluriannuelles par convention ou contrat-programme, dans le cadre des enveloppes budgétaires connues à ce jour.

On pense prioritairement aux cles susceptibles de réunir les critères prévus et notamment aux cles ayant déjà bénéficié d'aide à la diffusion/développement.

Il convient de rappeler que conventions et contrats-programmes ne constituent une garantie de stabilisation à plus long terme que leur durée et que tout soutien structurel et artistique est à reconsidérer à chaque échéance.

4.5. Charleroi Danses, Centre chorégraphique de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

4.5.1 Rappels :

- Charleroi Danses dispose d'un contrat-programme de 5 ans (2012-2016), assorti d'une subvention moins importante par rapport à son CP précédent et non indexée, conformément aux dispositions générales en la matière. Ceci représente une érosion importante de son budget de Centre chorégraphique de la FWB, d'autant que son cahier de charge comporte, à ce titre, des missions nombreuses et spécifiques, fixées dans des enveloppes financières respectives.
- Le cœur des activités et dépenses de Charleroi Danses se centre sur la production, présentation et diffusion des créations de ses 3 Artistes Associés (A.A.) : Michèle Anne De Mey, Thierry De Mey et Pierre Droulers.
- Mais, en tant que Centre, il a aussi l'obligation d'assumer ses missions de soutien à l'égard de la profession chorégraphique. Ces missions sont protégées et déterminées par des enveloppes financières spécifiques, comme suite aux recommandations du CAD émises en 2011 et 2012 et aux décisions de la Ministre.
- Le Centre, au terme d'un audit interne décidé par son Conseil d'administration, a réorganisé sa structure dès 2012. Les lignes directrices en sont : une planification budgétaire sur 5 ans, la séparation de l'organisationnel et de l'artistique, la gestion par projets et un accompagnement plus complet des chorégraphes FWB en résidences ou coproduits. Mesures internes jugées opportunes par le CAD.
- Dans le cadre de l'audition annuelle prévue avec l'Intendant général Vincent Thirion, le Conseil a été informé des dernières initiatives artistiques, de difficultés financières de l'institution et des nouveaux studios mis à disposition par la Ville de Charleroi.

4.5.2. Evaluation à mi-parcours du Contrat-Programme :

Le CAD a procédé à l'analyse des documents réunis par le Service de la Danse et à une autre audition de l'Intendant général.

Il a posé le constat que CHD remplit de façon continue et satisfaisante les missions de son important cahier de charges, les derniers éléments de la situation financière devant toutefois être portés à sa connaissance.

En dépit de ses contingences financières, il est souligné que CHD n'a aucunement sollicité un allègement de ses missions à l'égard des chorégraphes FWB.

Par contre, CHD a procédé à plusieurs phases de resserrement de ses frais de fonctionnement et de personnel et a dû mettre en oeuvre un plan de résorption interne de son déficit constaté fin 2013.

En application des procédures, ce plan d'apurement a été analysé par les services concernés de la FWB et vient d'être approuvé par la Ministre Madame Joëlle Milquet.

Le CAD a porté une attention particulière à l'évaluation des missions de soutien à l'égard des chorégraphes et compagnies de la FWB, dans ses diverses composantes, conformément à son rôle de Centre chorégraphique de la FWB et au cadre des enveloppes fixées à ce titre. Le CAD a pu relever les initiatives et efforts réalisés en termes de nombre de résidences, de coproductions et achats de spectacles, en particulier en faveur d'artistes ne disposant que d'aides ponctuelles. Il a observé le rôle accru de certains collaborateurs au niveau de l'accompagnement de porteurs de dossiers d'aides aux projets.

Cette évaluation s'est opérée dans le respect de l'autonomie artistique de la direction ainsi que des obligations générales du Centre qui assure la programmation d'une saison aux Ecuries, en partenariat avec divers opérateurs de Charleroi ainsi qu'à la Raffinerie, en partenariat avec diverses institutions bruxelloises dont le lien opportun avec les Brigittines.

Le CAD acte que CHD constitue un partenaire financier essentiel des productions chorégraphiques de la FWB.

Pour nombre de dossiers d'aides aux projets, il s'avère que des convergences et effets de complémentarité s'observent entre les propositions de soutien du CAD et les projets choisis par le Comité artistique de CHD.

Toutefois, il faut souligner qu'aucune obligation réciproque ne les lie. L'autonomie artistique de l'instance d'avis est distincte de celle des opérateurs et ces autonomies se mettent en oeuvre selon des paramètres différents.

Le CAD a demandé et pris acte du fait que la direction de CHD s'engage à améliorer sa communication envers les compagnies en avançant le calendrier des prises de décisions du Comité artistique composé de

l'Intendant général et des 3 A.A. concernant les aides de toutes sortes et en informant les postulants le plus rapidement possible. Il relève aussi que l'Intendant général veille à participer aux travaux et réunions de la RAC.

4.5.3. Remarques :

Cette évaluation du contrat-programme à mi-parcours fut l'occasion pour le CAD de relever également les conditions financières et d'accompagnement particulièrement favorables dont disposent les A.A. en ces temps de rigueur.

Ce constat est posé alors même que les restrictions budgétaires rendent particulièrement difficile la survie du secteur et de compagnies actives et talentueuses, en raison « du moratoire de fait » sur la conclusion de nouvelles conventions et de nouveaux contrats-programmes.

Le CAD souhaite aussi obtenir réponse aux questions en suspens sur la diffusion du répertoire et sur les prochaines créations des A.A. ainsi que sur le plan d'apurement de l'institution.

Les vérifications des budgets, des formes spécifiques de soutien, de leurs échéanciers et de leurs conditions pratiques, prévues pour les artistes FWB ont, bien entendu, constitué l'essentiel des priorités du Conseil, dans le cadre de ses compétences.

Toutefois, le Conseil estime aussi souhaitable que le problème interne de positionnement de l'un des Artistes Associés connaisse une issue prochaine, convenue entre les parties concernées et soumise à la décision de la Ministre de tutelle.

5.DIFFUSION:RÉFLEXIONS ET CHIFFRES

5.1. Rappels et réflexions :

Depuis 2009, le Conseil a planché de façon constante sur les difficultés récurrentes rencontrées au niveau de la diffusion en FWB des spectacles de danse, en particulier par les compagnies bénéficiaires de l'aide aux projets et même par les compagnies conventionnées et contrats-programmées.

Ces constats récurrents mettent en évidence d'abord la difficulté des compagnies à obtenir le visionnement de leurs créations par les responsables d'institutions ainsi que leurs problèmes pour obtenir l'accueil et l'achat de leurs spectacles sans évoquer la faible proportion de coproductions et de résidences.

De plus, le CAD a relevé une nouvelle tendance de la part de certains lieux consistant à proposer un accueil « à la recette », sans garantie donc d'un montant défini de cachet, ce qui risque de fragiliser les rémunérations des artistes à des conditions professionnelles. Le CAD fait vérifier les conditions professionnelles des accueils, conformément aux dispositions générales de la FWB en la matière.

Les réunions du CAD avec la Nouvelle RAC ont permis de mesurer les attentes à l'égard de nombre d'opérateurs importants comme les Maisons de la culture mais aussi de certains Théâtres ou par rapport aux Centres culturels, notamment en Wallonie.

En outre, le secteur reste toujours dépourvu de structure spécifique de production/diffusion en dépit des recommandations du CAD qui, après avoir mené un chantier de réflexion avec la profession, avait déposé en 2011, une note de proposition auprès du Cabinet. Cette note finalisait le profil du bureau, ses missions et évaluait ses besoins minimum de financement.

Ce projet de structure spécifique reste d'actualité même si le Conseil observe qu'aucun dossier n'est plus déposé pour ce créneau.

Dans le contexte actuel, les aides à la diffusion/développement trouvent également tout leurs sens. Elles ont sans aucun doute aidé à maintenir au niveau antérieur, la diffusion de nos œuvres en FWB et à l'international.

Dans le cadre de la mise en application du nouveau Décret des Centres Culturels, le CAD a participé à une séance d'information du Ministère à destination de toutes les instances d'avis œuvrant dans le champ des arts de la scène ou de « la création culturelle » selon la nouvelle appellation.

Cette rencontre avait permis d'entrevoir de nouvelles perspectives en termes de résidences artistiques chorégraphiques mais aussi en termes de diffusion de la danse à travers la reconnaissance d'une action spécialisée de diffusion des arts de la scène, ou la reconnaissance d'une action spécialisée de création en danse. Le grand nombre de Centres Culturels, ces institutions disséminées sur l'ensemble du territoire, constituent des relais potentiels essentiels pour toucher les populations.

Cependant les difficultés à se faire entendre et comprendre entre le champ de la création artistique et le champ socio-culturel se sont révélées. Alors que les uns voudraient que la diffusion d'une œuvre soit le métier principal, les autres estiment qu'elle n'est qu'un moyen qui doit répondre à des préoccupations émanant de la population spécifique du territoire avec lequel travaille l'institution.

Et pourtant la volonté de collaborer est manifeste de par et d'autre et ce dialogue difficile entamé de manière éparse devrait se poursuivre. La présence au sein du CAD d'experts issus du secteur des CC permet de garder à l'esprit la dynamique et les réalités de ce travail culturel.

Citons, pour tenter de lancer des ponts, l'initiative organisée par Grand Studio en 2014 : une rencontre entre les compagnies accompagnées par l'asbl et une série de Centres Culturels déjà intéressés par la danse contemporaine. Là aussi, après un premier tour où chacun défendait sa chapelle, un terrain d'entente a émergé, il reste à le concrétiser.

Enfin, on relève que les chiffres de la diffusion de la danse en 2014, permettent de remarquer une évolution positive.

5. 2. Chiffres de la diffusion de la danse dans le cadre des Tournées Art et Vie

Sur 2014, la progression constatée l'année dernière se poursuit et le chiffre record de 79 représentations en 2013 est dépassé, avec 86 représentations de danse toutes catégories confondues.

86 représentations en 2014

79 représentations en 2013

51 en 2012

69 en 2011

38 en 2010

50 en 2009

Cette diffusion 2014, en croissance de près de 10%, est due surtout à la Danse Jeune Public qui s'élève à un total, hors cadre scolaire, de 37 représentations, alors que la danse contemporaine pour adultes augmente plus légèrement.

Au total, en ce y compris des représentations données par des compagnies qui n'émargent pas au budget alloué au secteur de la danse, on dénombre un volume de 86 représentations soutenues pour un montant de 41.065 €. On est bien loin des 28 représentations de danse contemporaine dénombrées en 2004.

5.2.1. La Danse Contemporaine

La diffusion de la danse contemporaine pour public adulte reste, toutefois, le plus souvent limitée à quelques programmeurs spécialisés et concerne un nombre restreint de compagnies. C'est pourquoi les aides des Tournées Art et Vie ne sont pas limitées par des quotas de diffusion contrairement aux autres disciplines artistiques.

En 2014, 4 compagnies ont obtenu au moins 3 interventions dont 1 en danse urbaine. Par contre, en 2013, 6 Cies comptabilisaient au moins 3 interventions.

La progression de la danse est soit due à une plus grande diffusion par Cie ou à un plus grand nombre de compagnies. En effet, on dénombre 25 Cies différentes et deux Cies qui atteignent les 17 représentations. Il s'agit de la Cie Dessources en Danse Contemporaine et du Théâtre le Zéthétique en Danse Jeune Public.

Compagnies de danse qui ont le plus tourné en Art et Vie sur 2014

Danse Contemporaine :

Cie Dessources:	Double, Source, I Dance	(17)
Cie 36 37 :	Cortex	(7)
Cie JoJi Inc/J. Saunier:	Erase-e(x)	(3)
Cie Thor-Th. Smits:	Coktail	(2)
EchoinTheDream :	Criss Cross	(2)

Danse Urbaine :

Cie No Way back:	Polisson, No Way Back	(4+3)
Julien Carler :	Insane Solidarity	(2)

Il faut signaler que ces chiffres concernent les Cies qui déposent des dossiers de reconnaissance auprès des T.A.V et qui sont programmées par des institutions qui peuvent bénéficier de ce système à savoir principalement les Centres Culturels. En sont exclus par exemple, les théâtres et les centres dramatiques, ce qui du coup ne traduit pas l'audience réelle des compagnies de danse contemporaine.

5.2.2. La Danse Jeune Public

Depuis 2010, une nouvelle catégorie artistique Danse Jeune Public a été introduite dans le catalogue Art et Vie. En effet, une part croissante des représentations concerne des spectacles pour jeune public, présentés aux Rencontres de Huy. Ils y bénéficient d'une belle vitrine vu le grand nombre de programmeurs de Centres Culturels y assistant.

Pour 2014, on comptabilise près de 40 représentations de compagnies identifiées comme telles, pour un total de 12.870 €, contre 29 représentations en 2013, 23 en 2012, 16 en 2011 et 7 en 2010.

Une progression constante et significative donc.

Spectacles de Danse Jeune Public qui ont le plus tourné en 2014 dans le cadre des Tournées Art et Vie

Zététique Théâtre :	Petites Furies	(17)
Nyash/Caroline Cornélis :	Kami et Terre O	(8)
Cie Les Voisins:	Papier	(4)
Cie No Way Back:	No way black	(3)

5.2.3. La Danse Jeune Public en scolaire

A ces chiffres, il faut ajouter ceux des représentations dites «scolaires» qui, pour beaucoup d'enfants, constituent la seule manifestation artistique à laquelle ils ont accès et pour lesquelles les organisateurs bénéficient également d'une aide.

En 2014, cela représente, tous spectacles confondus, environ 1.550 représentations qui irriguent tout le territoire de la FWB.

Pour le domaine de la Danse Jeune Public, on dénombre 110 représentations organisées par 27 diffuseurs pour un montant de 40.821 euros de subventions.

Spectacles de danse «Jeune Public» qui ont tourné en 2014 dans le cadre du programme Théâtre à l'école :

Cie Nyash:	Terre ô	(52)
Cie 3637:	Cortex	(13)
Théâtre de l'Evni:	Yosh	(12)
Cie No way back:	No way back	(11)
Zététique:	Petites furies	(6)
Cie Imprudanse:	Papiers cartons	(4)
Cie Ventre à terre:	Petite broderie sur l'ennui	(3)
Zététique:	Ultra	(2)
Cie Félicette Chazerand:	Au fil de soi(e)	(1)

En secondaire supérieur, des spectacles de danse issus du catalogue Art et Vie ont également tourné :

Cie Dessources:	Double	(3)
Cie Dessources:	Source	(1)

Les compagnies trouvent là des opportunités de tournées appréciables. Toutefois, au regard du nombre total de représentations, les 108 représentations de spectacles Danse Jeune Public constituent encore une portion congrue.

La progression méritait toutefois d'être soulignée, elle est aussi le reflet de la diversification récente de l'éventail des propositions artistiques par de jeunes chorégraphes.

5.3. Réflexions sur la Danse Jeune Public

En 2014, le CAD n'a pas organisé de réflexion ou de rencontre particulière sur ce thème.

Cependant il a été particulièrement attentif à l'initiative du Théâtre Marni et de Pierre de Lune de développer un nouveau projet intitulé Rési'danse, d'accompagnement de cette dynamique. Le partenariat et l'objectif poursuivi pour lesquels chacune des 2 structures apporte ses compétences spécifiques, ses ressources et potentiels propres ont semblé pertinents et appropriés au développement de la Danse Jeune Public (DJP).

Il a aussi relevé la présence au sein d'OD7 de 2 spectacles de Danse Jeune Public considérant qu'elle mérite d'y figurer en bonne place, au même titre que les autres composantes de la production chorégraphique.

Il lui apparaît indispensable que les actions menées dans ce domaine par les 2 Centres Dramatiques Régionaux pour l'Enfance et la Jeunesse, Pierre de Lune et le CDWEJ, puissent se poursuivre dans le cadre reconnu de leur vocation pluridisciplinaire.

Enfin, il lui paraîtrait opportun que les Cies qui souhaitent investiguer ce créneau, puissent être accompagnées dans une réflexion pédagogique. Car cet aspect est indispensable à la prise en considération par la Commission de sélection des projets retenus pour les Rencontres de Huy.

L'ouverture des scènes chorégraphiques bruxelloises à ce créneau spécifique ainsi que la manifestation Noël au Théâtre organisée par la CTEJ (Chambre des théâtres pour l'enfance et la jeunesse) participe également à la mise en évidence de la vitalité de la Danse Jeune Public.

Rappelons l'importance pour les compagnies que représente leur programmation aux Rencontres de Huy pour le développement de leur travail de diffusion.

Le Conseil poursuivra ses réflexions sur ce créneau spécifique et porteur en termes de diffusion d'autant que des chorégraphes comme Félicette Chazerand, Maria Clara Villa Lobos et Thomas Hauert ou Caroline Cornélis poursuivent leur investissement en créant des œuvres d'une particulière originalité, à côté de nouveaux jeunes artistes. L'éventail des propositions s'est donc heureusement élargi et enrichi de propositions singulières et novatrices. Et les chiffres de la diffusion 2014 en attestent.

Cet éventail séduit manifestement enseignants et diffuseurs et suscite surtout la curiosité et le plaisir des jeunes spectateurs.

Relevons aussi l'importance de la diffusion internationale des spectacles Danse Jeune Public de certains des chorégraphes précités tels les Cies Zoo et XL/ Productions.

5.4. Et pourquoi pas des scènes chorégraphiques en Région Wallonne ?

Dans ses 2 derniers rapports, le CAD a mis en exergue le rôle essentiel joué par les scènes chorégraphiques bruxelloises dans la diffusion et le soutien de la danse contemporaine.

Les scènes chorégraphiques bruxelloises, au nombre de 9, sont : le Théâtre la Balsamine, Les Brigittines, le Centre Culturel J. Franck, les Halles de Schaerbeek, L' L, le Théâtre Marni, La Raffinerie, le Théâtre Les Tanneurs et le Théâtre Varia.

Pour rappel, celles-ci bénéficient d'aides complémentaires de la COCOF dans le cadre du dispositif de reconnaissance et de soutien financier spécifique, mis en place par cette instance.

Ce dispositif, qui a fait ses preuves au niveau de la Région Bruxelloise, ne serait-il pas transposable au niveau du territoire wallon ? Il ne manque pas d'institutions qui pourraient, grâce à de modiques financements complémentaires, répondre aux préoccupations du CAD et aux demandes et revendications portées par la Nouvelle RAC de disposer de nouveaux leviers pour le développement de la création chorégraphique en Wallonie. Et cela en parallèle avec la mise en œuvre du Décret sur les Centres Culturels.

5.5. Festivals et manifestations

Au niveau des aides ponctuelles, tout en privilégiant évidemment les aides aux projets de créations, le CAD a veillé à encourager les demandes déposées par des festivals. Pour ce faire, le CAD a affiné les critères de l'aide aux manifestations dans le cadre de sa révision du Vade-Mecum.

Il n'a eu à examiner toutefois que 2 dossiers déposés en 2014 et 1 dossier a fait l'objet de proposition d'aide, approuvée par la Ministre.

Pour rappel : Le budget Danse ne comporte pas un crédit spécifique pour le soutien de festivals, contrairement aux autres secteurs relevant du Service de la création artistique (ex Direction générale des Arts de la Scène). La question se pose donc : autocensure ou découragement des institutions au fil du temps ?

Le CAD relève toutefois le partenariat nouveau du Théâtre Marni et du Théâtre les Tanneurs pour redéployer le D/Festival, sans solliciter d'aide complémentaire sur les crédits Danse.

Quelques initiatives nouvellement développées en Wallonie contribuent aussi à mettre en lumière notre production chorégraphique.

Une ouverture qu'on espère progressive, s'observe donc néanmoins. Elle se fonde sur la curiosité, l'expertise et l'implication de quelques directeurs, directrices et équipes de Centres Culturels aux moyens humains et financiers pourtant limités. Leur rôle pionnier doit être encouragé.

6. RÉVISION DU VADE-MECUM

6.1. Rappels

Le Vade-Mecum n'avait pas fait l'objet d'une révision depuis sa rédaction initiale fin 1995, à part un toilettage en 2008 relatif aux premiers projets . C'est assez dire que l'initiative d'une révision s'avérait nécessaire, la tâche a impliqué beaucoup d'investissement en temps et réflexion.

Rappelons que le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) du CAD, en son Article 3, prévoit une mise à jour régulière du Vade-Mecum, outil destiné aux porteurs de projets.

Les travaux ont été entamés par le CAD, fin 2012 et poursuivis en 2013 pour donner lieu en avril 2014 à un texte revu et complété concernant les chapitres relatifs aux aides ponctuelles de toutes natures.

Rappelons que les sessions consacrées aux aides aux projets de toutes natures avaient permis au CAD de constater la nécessité de préciser clairement pour les opérateurs, les dispositions relatives aux aides à la création, à la reprise, aux festivals, à la diffusion/développement mais aussi les conditions de reconnaissance des compagnies. Ces constats ont motivé et guidé nos travaux centrés donc sur ces chapitres du Vade-Mecum.

6.2. Dispositions relatives aux aides ponctuelles de toutes natures

Au sujet des aides aux projets, différentes dispositions après avoir été examinées et débattues, ont été précisées et finalisées telles que :

- le maintien des 2 sessions annuelles pour les dossiers d'aides aux projets,
- les dates de dépôts et les délais de dépôts,
- les critères : nombre de représentations selon les catégories de projets d'aides à la création : 1^{er} et 2^{èmes}, 3^{èmes} et suivants, ainsi que pour les conventionnées,
- les aides à la reprise,
- les aides à la diffusion/développement,
- les aides aux festivals et manifestations chorégraphiques,
- le contenu des dossiers : aspects artistiques et budgétaires.

Un certain nombre de précisions concernant les critères prévus pour ces différentes catégories de projets ont été simplement regroupées, formulées clairement et réorganisées.

6.3. Finalisation en concertation avec la Nouvelle RAC

A l'occasion de la présentation de son Rapport en juin 2014, le CAD avait proposé une réunion de concertation, proposition à laquelle la Nouvelle RAC répondit positivement.

Le CAD estimait utile et judicieux de vérifier l'adéquation des dispositions du Vade-Mecum aux dernières évolutions du secteur, vu les aléas de la diffusion en FWB et au niveau international, vu les réductions budgétaires drastiques observées dans certains pays voisins.

Le CAD et une délégation de la Nouvelle RAC composée de Nicole Mossoux, Présidente, d'Olga de Soto, de Louise Vanneste et de Denis Laurent ont tenu une 1^{ère} réunion conjointe dès septembre.

Un document de synthèse, préparé par la Nouvelle RAC sur base de ses réunions internes, fit l'objet d'un examen complet et minutieux et les échanges furent jugés enrichissants par les 2 parties. Diverses propositions furent jugées recevables et cet examen donna lieu à la prise en considération de propositions de la Nouvelle RAC se traduisant par divers amendements du Vade-Mecum.

D'autres suggestions n'étaient pas recevables mais toutes explications et mises en perspective furent apportées par le CAD et l'Administration.

Une 2^{ème} réunion CAD/RAC se tint en janvier 2015 pour examiner la version finalisée du Vade-Mecum et procéder aux derniers ajustements. L'éclairage mutuel s'avéra utile et le Conseil s'est réjoui d'avoir proposé cette concertation, bien qu'elle ne soit pas obligatoire.

Le texte du Vade-Mecum incorpore tous ces amendements, fruits du travail commun.

Le Vade-Mecum nouveau exprime le travail le plus complet de réorganisation de son architecture, dans un souci de cohérence et de complémentarité entre les différents types d'aides.

Il vise aussi à rendre plus aisée la prise de connaissance des dispositions par les utilisateurs et à faciliter la rédaction de leurs dossiers.

Le Service de la Danse a transmis le texte du Vade-Mecum au Cabinet de la Ministre de la Culture.

Le CAD souhaite que sa publication intervienne prochainement sur le site de la création artistique (www.creationartistique.cfwb.be).

Il constate, en effet, combien cette situation d'attente est inconfortable pour les porteurs de projets. Le Vade-Mecum est un outil, rappelons-le, concernant des dispositions pratiques, modifiables annuellement, tel que prévu par le Règlement d'Ordre Intérieur (ROI) du CAD.

L'Administration prévoit l'organisation d'une séance d'information avant sa date de mise en application.

Le Conseil a été guidé par la préoccupation de faire évoluer et d'actualiser le Vade-Mecum afin d'accompagner plus effectivement la situation du secteur chorégraphique dans ses diverses composantes et surtout de faciliter la tâche des compagnies. Ce travail a pu s'accomplir et se peaufiner, au fil d'étapes nombreuses et approfondies et se finaliser dans la concertation. Que chacun ayant apporté sa pierre à l'édifice, en soit à nouveau remercié.

7. CONCLUSIONS

Au fil de ses rapports annuels, le CAD a toujours mis en évidence la modestie, l'étroitesse du budget du Secteur chorégraphique et souligné, en particulier, la réelle insuffisance des crédits dévolus aux aides ponctuelles à la création et de toutes natures à charge de la seule et fameuse A B 33.15 !

Ces constats furent développés avant même l'annonce des restrictions budgétaires à partir de 2011.

Dans les conclusions de son Rapport 2013, le Conseil demandait une mesure d'urgence pour le refinancement de l'enveloppe budgétaire des aides à la création et de toutes natures.

Sur l'exercice 2014, le budget de la Danse s'élève à 6.030.000 €, il représente 6,61% du budget des Arts de la scène et 1,15% du budget des Matières culturelles.

L'enveloppe de l'AB 33.15 comportait, pour 2014, un crédit de 425.000 € dont il a fallu constater l'inadéquation grandissante et l'insuffisance structurelle comme en témoignent les indicateurs et les chiffres suivants :

- l'accroissement du nombre de dossiers d'aides à la création et de toutes natures déposés depuis 2009. 50 dossiers déposés en 2014 contre 34 dossiers déposés en 2009. Soit une progression de 47% à charge d'une enveloppe budgétaire diminuée elle de 12 % depuis 2012 !
- les montants des subsides octroyés aux projets de création à la limite de la faisabilité financière et de la rétribution professionnelle des danseurs et des artistes. Ces montants se situent de 7.000 € à 10.000 € pour des premiers projets, varient de 10.000 € à 25.000 € pour des compagnies déposant des 2^e, 3^e, 4^e projets et au delà, 1 seul montant à 32.000 € pour un spectacle à diffusion internationale et coproduit par le Kunstenfestivaldesarts ! Notons que ces montants sont bien inférieurs à ceux pouvant être alloués, par exemple, dans le secteur théâtral.
- l'efflorescence de la Danse Jeune Public et de la mouvance Hip Hop.
- la pression accrue des aides à la diffusion/développement devant assurer la survie de 3 compagnies réunissant les conditions d'octroi d'une

convention mais en restant dépourvues vu la situation budgétaire et les dispositions du Gouvernement de la FWB.

C'est dire si l'annonce du refinancement de l'A B 33.15 au montant de 475.000 € par Madame Joëlle Milquet, Ministre de la Culture, sur l'exercice 2015 a constitué une mesure d'urgence, utile et appréciée à sa juste valeur.

De plus, la Ministre a annoncé un programme de réunions avec les instances d'avis et une petite délégation du CAD composée de Claudine Lison, Présidente, de Sandrine Mathevon, Vice-présidente ainsi que de Jean-Philippe Van Aelbrouck et Charles-Yvon Gérard pour l'Administration, a été reçue au cabinet, le 7 février 2015.

Ce fut l'occasion pour le CAD de soumettre à la Ministre et à ses conseillers, Céline Renchon et Thomas Prédour, une note de propositions qui a reçu une écoute attentive et a suscité le dialogue.

Parmi ces propositions :

- Nécessité d'un effort financier spécifique pour le secteur chorégraphique.
- Mesures en faveur de l'efflorescence de la Danse Jeune Public qui s'illustre par l'arrivée de jeunes chorégraphes et la volonté de chorégraphes confirmés d'œuvrer en faveur de l'éventail des jeunes publics. Elle se traduit par une percée significative dans les relevés des TAV et de la Danse à l'Ecole.
- Perspectives et opportunités constituées par les phases prochaines d'octroi et renouvellement de conventions et contrats-programmes pour instaurer une mobilité et une nouvelle équité.
- Rétablissement d'un crédit pour les bourses.
- Question de l'absence de bureau de production/diffusion spécifique pour la danse mais aucun dossier déposé dans ce sens actuellement ?
- Suivi des retombées du nouveau Décret sur les Centres Culturels ? Quels leviers se dessineront pour l'accueil et les partenariats en faveur de la danse ?
- Ouverture accrue de certains Théâtres et de Maisons de la culture à la production chorégraphique à l'occasion des renouvellements des CP et conventions, à l'instar des initiatives pluridisciplinaires avérées de certaines scènes théâtrales.
- Finalisation du Vade-Mecum précisant les dispositions relatives aux aides ponctuelles et ce, en partenariat avec la Nouvelle RAC.

Il lui apparaît aussi souhaitable que des mesures de soutien comme, par exemple, la mise à disposition de personnel, puissent être dégagées en faveur de cette association, à l'instar des dispositions bénéficiant à d'autres organisations dans le secteur de la création artistique.

Le Conseil est, certes, avisé et conscient du contexte de restriction budgétaire contraignant encore imparté à la FWB.

La situation est d'autant plus préoccupante que les porteurs de projets et compagnies conventionnées ne peuvent s'appuyer sur un large réseau permanent subventionné de lieux et festivals susceptibles de les accueillir et de contribuer ainsi au cofinancement de ces productions, contrairement à ce qui est observable dans d'autres secteurs des arts de la scène.

Il lui faut donc rappeler que davantage encore que pour d'autres secteurs des arts de la scène dont la structuration et le financement sont anciens, « historiques », structurels, l'impact prolongé de la situation budgétaire a pesé lourdement sur les chorégraphes et sur la création chorégraphique.

Pointons les phénomènes d'autocensure évoqués aux niveaux des dossiers de bourses, de bureaux de diffusion et de festivals.

Le CAD doit souligner que les limites de ses analyses rigoureuses et de ses arbitrages contraignants en matière d'aides à la création et aides ponctuelles sont atteintes. Il a assumé ses responsabilités, retravaillé sur les grilles d'évaluation avec l'aide du Service de la Danse. Il a revu et reprecisé l'éventail des aides ponctuelles dans le Vade-Mecum en partenariat avec la Nouvelle RAC.

Il convient d'attirer l'attention sur la nécessité de soutenir une nouvelle phase de développement du secteur Danse, en dotant celui-ci des instruments budgétaires propres à assurer un financement structurel d'institutions tels les festivals et à la mise en place de bureaux de production/diffusion.

Sans quoi, le risque est réel de laisser s'étioler une création chorégraphique diversifiée et de qualité et qui constitue, en outre, l'un des fleurons de la diffusion artistique de la FWB au plan européen et international.

Nombre de chorégraphes de la FWB ont acquis, en effet, une renommée internationale importante comme en témoignent leurs nombreuses tournées à l'étranger, dans des festivals réputés et dans des institutions de

premier plan. Cette diffusion est soutenue dans le cadre des aides à la mobilité et à la prospection octroyées par WBI et peut s'appuyer sur les initiatives de l'Agence Wallonie-Bruxelles Théâtre/Danse(WBT/D).

Des opérations promotionnelles dynamiques, comme Objectifs-Danse cofinancées par le MCF et WBI avec l'appui logistique appréciable de WBT/D, favorisent la mise en valeur de nos productions.

Elles engendrent un nombre croissant de tournées, génératrices de revenus pour les compagnies. Et cela, non seulement dans l'ensemble des pays européens, en dépit des diminutions budgétaires constatées mais aussi dans des festivals en Asie ou en Amérique, du Nord au Sud.

Mais il est souhaité par le CAD que l'Opération Propulse s'ouvre dorénavant d'une manière plus large à la présentation de spectacles de danse, dans l'éventail de ses diverses composantes. Il entend mener une réflexion à ce sujet.

En outre, la Biennale de la Danse de Charleroi Danses, la manifestation Danseurs ainsi que le Festival In Movement des Brigittines ou le Festival Pays de Danse du Théâtre de Liège concourent à cette promotion internationale grâce aux opérations d'accueils de programmateurs étrangers soutenus par WBI.

Sans prétendre à l'exhaustivité, comment ne pas évoquer les très nombreuses tournées des spectacles de la Cie Mossoux-Bonté, de la Cie Zoo/Thomas Hauert, de Michèle Anne De Mey et Pierre Droulers/Charleroi Danses, de la Cie Thor/Thierry Smits, de la Cie Niels/Olga de Soto, de la Cie XL Productions/Maria Clara Villa Lobos, de la Cie Dame de Pic/Karine Ponties, de Woos'hing Mach'ine/Mauro Paccagnella ou de Ruda/Ayelen Parolin.

Remarquons aussi que, contrairement aux diminutions drastiques opérées dans les budgets culturels de différents pays voisins et de la Communauté Flamande, la Ministre de la Culture a veillé à préserver les budgets dévolus au Service de la Création Artistique, parmi lesquels le toujours modeste budget de la Danse.

Mais ces considérations étant posées, on ne saurait tout attendre de décisions budgétaires. Il convient d'interroger en profondeur le dispositif

actuel des aides structurelles et de rechercher l'émergence d'un nouveau paradigme assurant davantage d'équité et de mobilité.

Rappelons que les aides structurelles pluriannuelles, par convention ou contrat-programme, n'ont pas pour objectif ni vocation de constituer des subsides acquis ad vitam aeternam. Elles sont légitimement soumises à des processus d'évaluations strictes, pratiquées de façon globale et conjointe, avant les phases d'octroi et renouvellement des conventions et CP.

Le secteur doit aussi s'interroger, nous semble-t-il, sur la mise en œuvre de mutualisation des efforts, sur la recherche de synergies, sur des possibilités différentes d'occupation des lieux de répétition et des mises en commun des savoir-faire des équipes de production/diffusion.

Le CAD a pu observer quelques essais en ce sens, qui sont à porter au crédit de leurs protagonistes.

Mais il a aussi été interpellé par les contenus de certains cahiers de charges, leur disparité eus égards aux montants des subventions, et ce, à l'occasion des évaluations à mi-parcours.

Ceci a alimenté déjà quelques constats. Mais ce travail devra être poursuivi, affiné et vérifié. Il doit s'opérer dans le respect de la diversité et de la qualité des aventures chorégraphiques mais aussi en tenant compte du déploiement ou de l'étiollement de certaines diffusions et capacités de partenariats financiers au niveau national ou international. Il doit s'opérer dans des perspectives d'équité et de mobilité renouvelées, mieux mises en œuvre et partagées.

A la lumière bienvenue des nouveaux espoirs et de quelques inquiétudes engendrés par la préoccupation de la Ministre de la Culture de « Faire bouger les lignes », le CAD entend poursuivre ses travaux, ses chantiers de prospective et de réflexion et persistera à formuler avec constance ses recommandations qui s'avèreront d'autant plus utiles qu'elles seront entendues et ... comprises.

ANNEXE I

LES MEMBRES DU CONSEIL DE L'ART DE LA DANSE AU 1^{ER} MARS 2015

Présidente : Claudine LISON

Vice-Présidente : Sandrine MATHEVON

Membres : Pascal CROCHET
Conchita FERNANDEZ DEL CAMPO
Olivier HESPEL
Gabriella KOUTCHOUMOVA
Isabelle MEURRENS
Christophe LATET
Catherine PLOMTEUX
Michel ROBERT
Fabrice TAYIPEMBELE

Observateurs : Vincent THIRION
Alexandre WAJNBERG

Représentante de la Ministre de la Culture :

Céline RENCHON

Représentant du Directeur général de la Culture :

Jean-Philippe VAN AELBROUCK

Représentant du Service général de l'Inspection de la Culture :

Patrick DENIS

Secrétaire : Charles-Yvon GERARD, Directeur
Eric TIMMERMANS, Assistant administratif

ANNEXE II

1. Budget

En 2014, le budget ajusté des matières culturelles(en ce compris la Jeunesse et l'Audiovisuel) s'élève à 525.337.000 €, celui des Arts de la Scène s'élève à 91.267.000 € et celui de la Danse à 6.036.000 €.

Le budget des Arts de la Scène représente 17,37 % du budget 2014 des matières culturelles. Quant au budget de la Danse, il représente environ 1,15 % du budget des matières culturelles et 6,61 % du budget des Arts de la Scène.

Catégorie	2010	2011	2012	2013	2014	% du budget 2014
Centre chorégraphique/ Charleroi Danses	3.261.000	3.320.000	3.320.000	3.320.000	3.320.000	55 %
Contrats-programmes	1.691.000	1.615.000	1.615.000	1.615.000	1.615.000	26.75 %
Conventions	471.000	722.000	672.000	672.000	672.000	11.13 %
Aides aux projets	463.000	475.000	425.000	425.000	425.000	7.04 %
<i>Dont conventionnés</i>	<i>102.000</i>	<i>170.300</i>	<i>130.000</i>	<i>128.000</i>	<i>13.000</i>	
Bourses	14.000	14.000	14.000	0	0	0%
Edition, promotion	16.000	16.000	16.000	4.000	4.000	0,07 %
Total	5.916.000	6.162.000	6.062.000	6.036.000	6.036.000	100,00 %

2. Détail des contrats-programmes et conventions

<i>Contrats-programmes</i>	Durée	Montants 2012	Montants 2013	Montants 2014
Centre chorégraphique Charleroi Danses	2012-2016	3.320.000	3.320.000	3.320.000

<i>Contrats-programmes</i>	Durée	Montants 2012	Montants 2013	Montants 2014
Compagnie Mossoux-Bonté	2011-2016	448.000	448.000	448.000
Tandem - Michèle Noiret	2011-2016	480.000	480.000	480.000
Thor - Thierry Smits	2011-2016	450.000	450.000	450.000
Contredanse	2011-2016	237.000	237.000	237.000
Total		1.615.000	1.615.000	1.615.000

<i>Conventions</i>	Durée	Montants 2012	Montants 2013	Montants 2014
As Palavras - Claudio Bernardo	2011-2012-avenants 2013, 2014, 2015	120.000	120.000	120.000
Dame de Pic – Karine Ponties	2012-2015	143.428	143.428	143.428
Hybrid – Bud Blumenthal	2012-2015	61.080	61.080	61.080
Parcours – Félicette Chazerand	2012-2015	75.841	75.841	75.841
Idea – José Besprosvany	2012-2015	75.841	75.841	75.841
Niels – Olga de Soto	2012-2015	45.000	45.810	45.810
Les Brigittines	2011-2014 Avenant 2015	150.000	150.000	150.000
Total		671.190	672.000	672.000

3. Aides aux projets

	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de projets déposés	47	35	43	56	50
Nombre de projets soutenus	30	24	30	29	27
- de 5.000 €	0	0	4	4	0
de 5.000 à 9.999 €	10	4	12	11	12
de 10.000 à 19.999 €	13	11	8	8	11
20.000 € et +	7	9	6	6	8

4. Premiers projets

Noms du porteur	Titre du projet	Montant octroyé
Fanny BROUYAUX	« Un Bruit »	7.000
Colline ETIENNE	« Birdy-Back on Earth »	8.000
Peter SAVEL	« In colors that do not exist »	9.000
Vincent DUNOYER	« DVD »	8.500
Samuel LEFEUVRE	« Hantologie/Révolution »	8.000
Jonathan SCHATZ	« Elephant_Rock »	8.000
Brahim RACHIKI	« Improspection »	10.000
Total		58.500

5. 2èmes, 3èmes projets et suivants

Noms du porteur	Titre du projet	Montant octroyé
Marni /Pierre de Lune	« Projet Rési'danse /DJP »	10.000
Kyung-a RYU	« Criss Cross »	13.500
T.r.a.n.s.i.t.s.c.a.p.e.	« XL Pleasures »	13.500
Opinion public	« Post anima »	8.000
Giolisu	« Il Dolce Domani »	20.000
Dunia Dance Theatre	« Shadow/Push-pull »	12.000
Eléonore VALERE LACHKY	« Le Projet Bleu »	22.500
Milan EMMANUEL	« The Rise of Super Showman »	13.500
Antoine et Arthur PEDROS	« Feux d'ArthyFresh »	13.500
Uiko WATANABE	« Oshiire »	15.000
Fré WERBROUCK	« Phasme »	13.000
Julien CARLIER	« Mon/de »	15.000
Anton LACHKY	« It's all about the pills »	25.000
Louise VANNESTE	« D.A.F.»	32.000
Isabella SOUPART	« Steve Reich project »	7.000
Total		233.500

6. Projets de Festival

Noms du porteur	Titre du projet	Montant octroyé
C.C. Engis	« Convention danse »/ Festival	5.000
Total		5.000

7. Projets de compagnies conventionnées

Noms du porteur	Titre du projet	Montant octroyé
Dame de Pic	«HERO %»	13.000
Total		13.000

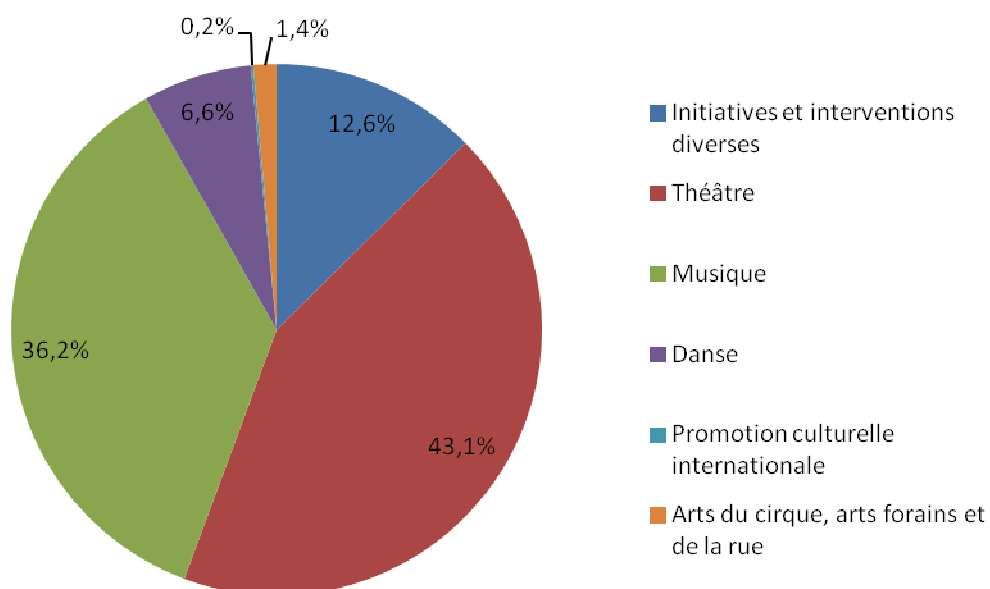
8. Aides à la diffusion/développement

Noms du porteur	Titre du projet	Montant octroyé en 2012	Montant octroyé en 2013	Montant octroyé en 2014
Thomas Hauert/Zoo	Aide à la diffusion	55.000	36.000	55.000
Woosh'ing Mach'ine	Aide à la diffusion	25.000	17.500	25.000
XL Production	Aide à la diffusion			35.000
Total		80.000	53.500	115.000

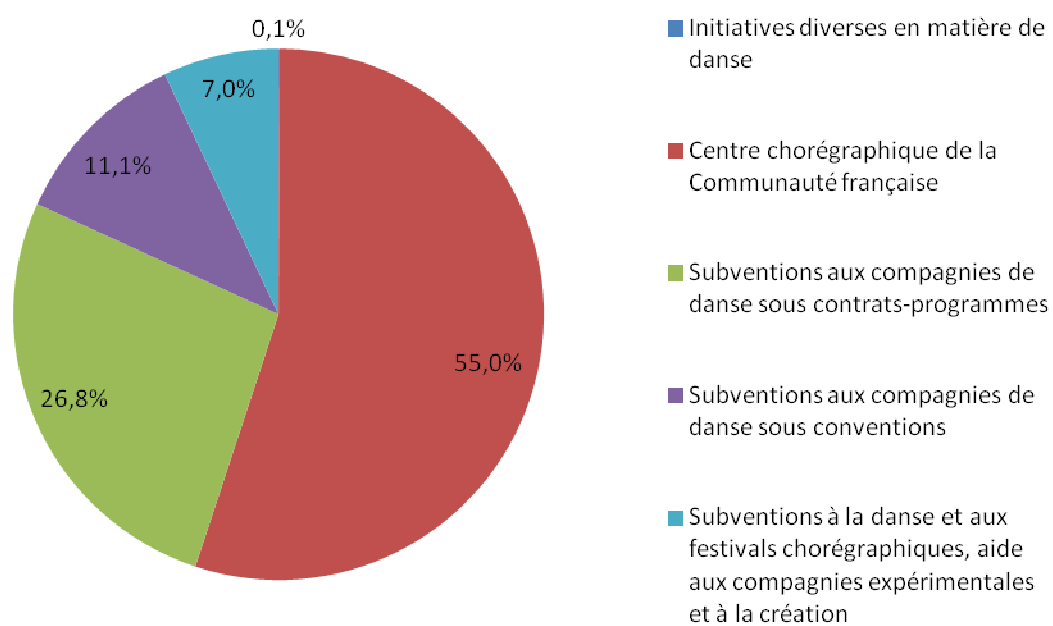
9. Projets soutenus hors budget Service Danse

Noms du porteur	Titre du projet	Montant octroyé
No Way Back Production asbl	Festival Détours	4.000
We Wanna Dance	Cultures urbaines	4.920
Liège city Breakers	Cultures urbaines	4.000
CCJFranck	Tremplin hip hop	5.000

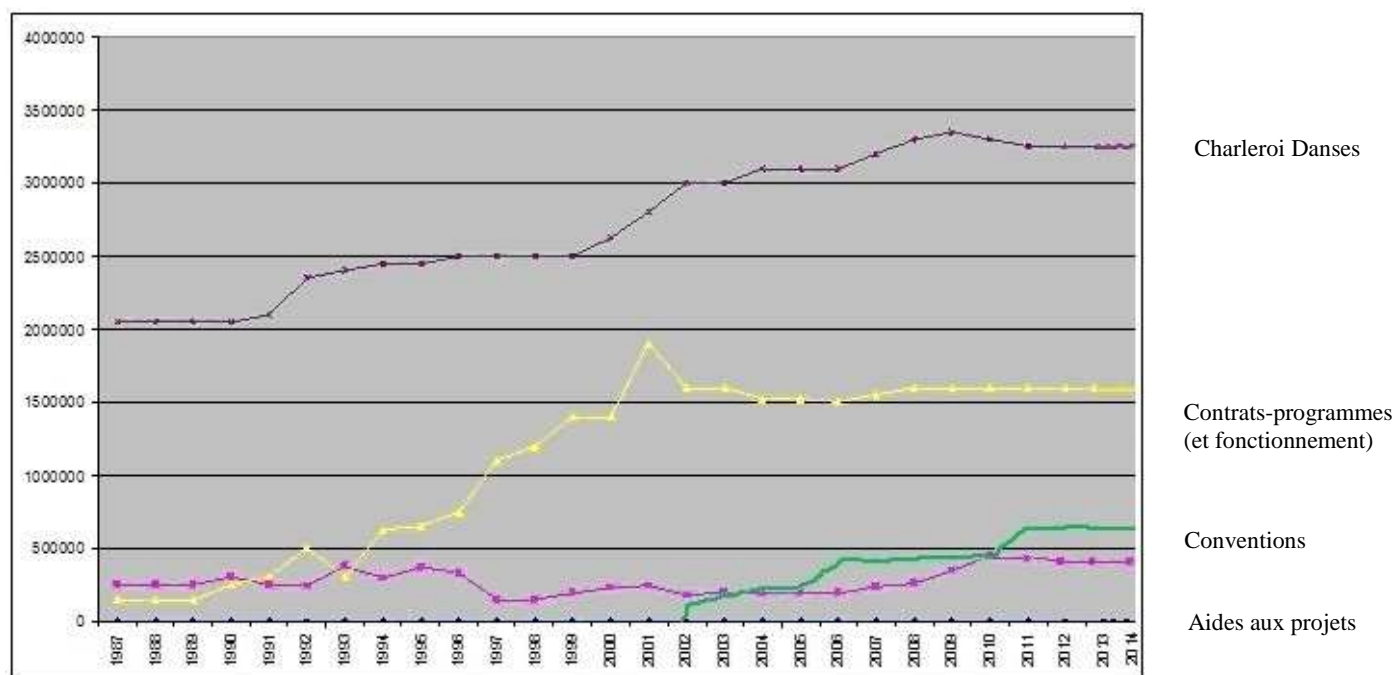
Budget des Arts de la scène - 2014



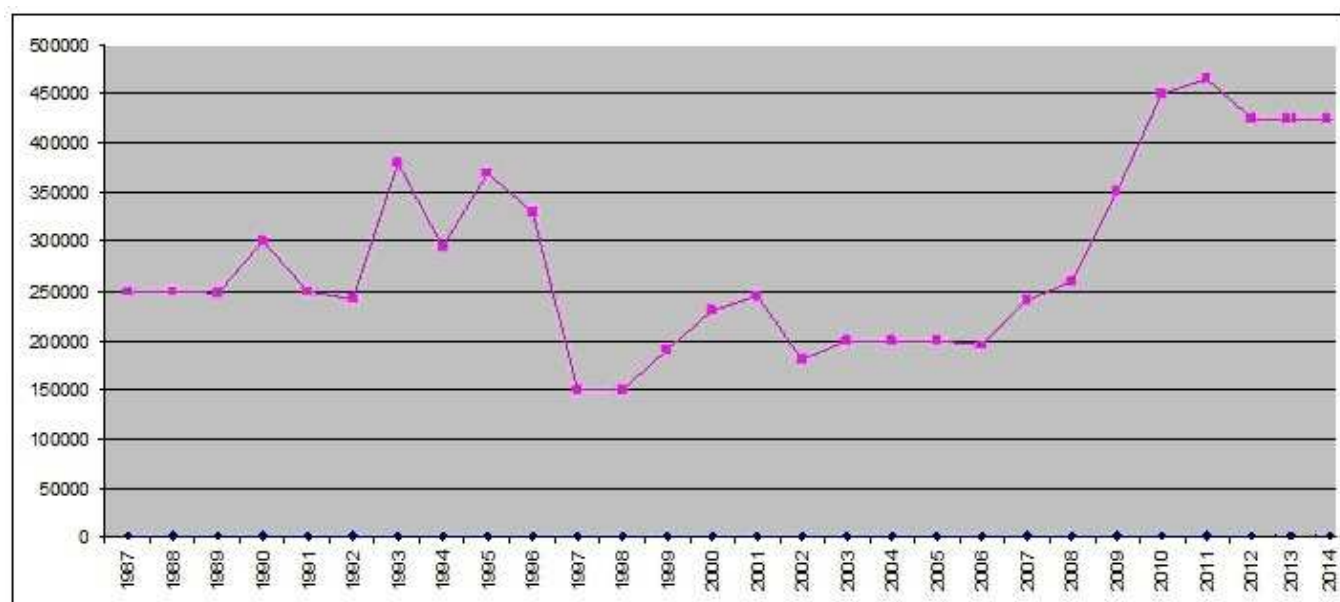
Budget du secteur de la danse - 2014



10. Evolution des enveloppes danse



11. Evolution de l'aide au projet (à monnaie constante)



ANNEXE III

CONSEIL DE L'ART DE LA DANSE

DEMANDE D'AIDE AU PROJET

FICHE RÉCAPITULATIVE

Nom de la compagnie :

Nom du (de la) chorégraphe :

Titre du spectacle :

***Assurez-vous que tous les documents demandés
figurent dans votre dossier.***

1. Raisons de la demande
2. Argument de la chorégraphie
3. Dates et lieux des répétitions :

4. Dates et lieu de la création et des premières représentations :

Tournée prévue :

Dates en Communauté française :

5. Curriculum vitæ des artistes professionnels
6. Liste du personnel artistique, technique et administratif
7. Noms des partenaires financiers et des coproducteurs :
Contrats de coproduction ou lettres d'intention précisant les montants
8. Budget en dépenses et recettes
9. Subvention demandée :
10. Prix de vente du spectacle :

ANNEXE IV

CONSEIL DE L'ART DE LA DANSE

GRILLE D'ÉVALUATION DE DOSSIER DE CRÉATION

Identification : dossier n°			
Titre : Cie : Date de création :		Chorégraphe :	
<input type="checkbox"/> Convention <input type="checkbox"/> aide régulière <input type="checkbox"/> 3 ^e projet <input type="checkbox"/> 2 ^e projet <input type="checkbox"/> 1 ^{er} projet		<input type="checkbox"/> Aides précédentes • année : • montants : <input type="checkbox"/> Demandes précédentes : refusées	
Production			
<ul style="list-style-type: none"> • nb de repr. en CF : • nb de repr. hors CF : 	partenaires financiers fermes • • •	partenaires présumés • • •	personnel artistique <input type="checkbox"/> solo <input type="checkbox"/> duo <input type="checkbox"/> trio <input type="checkbox"/> quatuor <input type="checkbox"/> + de 4
Budget			
Budget total : Montant alloué au cachet artistique:	Recettes = <input type="checkbox"/> > 50 % <input type="checkbox"/> < 50 %	Subvention demandée = <input type="checkbox"/> 75 % <input type="checkbox"/> 50 % <input type="checkbox"/> 33 % <input type="checkbox"/> autre :	Prix du spectacle : Durée :
Aspects artistiques			
Intérêt de l'argument/intention			
Recherche d'un langage chorégraphique			
Recherche de rapprochements avec d'autres langages/domaines artistiques			
Parcours précédent			
Avis & arguments			

ANNEXE V

RAPPELS DU « VADE-MECUM »

La convention

La convention a pour but de permettre le développement et le renforcement structurel et artistique d'une compagnie. Elle vise à lui permettre de développer des outils qui vont pouvoir donner un nouveau rayonnement à son travail de diffusion en Communauté française et hors des frontières, ainsi qu'à lui permettre de développer un réseau de nouveaux partenaires. Cette convention suppose aussi l'existence bien réelle de la notion de compagnie, donc d'une équipe qui développe une démarche chorégraphique singulière et originale qui s'élabore dans le temps.

L'aide financière octroyée dans le cadre d'une convention consiste en un montant déterminé accordé pendant une durée de deux ou quatre ans. La compagnie conventionnée peut en outre avoir recours à l'aide au projet pour chaque création.

En aucun cas une convention ne constitue une garantie de stabilité à plus long terme ; elle est avant tout un soutien à l'activité artistique qu'il s'agit de reconsidérer à chaque échéance.

Le Conseil estime que la convention, plus souple que le contrat-programme, convient à la plupart des compagnies qui répondent aux exigences ci-dessus. Il ne plaide pas pour une multiplication des conventions, mais examinera de nouvelles demandes éventuelles au cas par cas.

Le contrat-programme

Le contrat-programme a pour but de permettre le développement et le renforcement structurel et artistique d'une compagnie. Il vise à lui permettre d'amplifier le travail de création et de poursuivre son rayonnement international. Ce contrat-programme suppose l'existence d'une réelle vie de compagnie ayant une démarche chorégraphique singulière et originale.

L'aide financière octroyée dans le cadre d'un contrat-programme consiste en un montant déterminé accordé pendant cinq ans, incluant les charges de fonctionnement de la compagnie et les frais de production des spectacles. Une attention particulière est portée à l'emploi des danseurs.

En aucun cas un contrat-programme ne constitue une garantie de stabilité à plus long terme ; il est avant tout un soutien structurel et artistique qu'il s'agit de reconsidérer à chaque échéance.

Représentation

Par représentation, on entend une soirée composée d'une ou de plusieurs pièces, pour laquelle un spectateur paie un seul ticket.